

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du
Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph,
Roberval, le mardi 10 juin 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Steeve Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur général adjoint et
directeur de l'aménagement du territoire, M^{mes} Jacynthe Brassard, directrice du
développement des milieux, Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, et
Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus
cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-167

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité
des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en
y retirant le point 6.2.5 et 7.1.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-168

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à
l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 soit ratifié
par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 19 a été transmis
antérieurement à la réunion.

Point n° 5.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-169

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

Liste des comptes
1^{er} au 31 mai 2025

Baillargeon, Yanick	643,99	\$
Belley, Valérie	1 192,71	
Bilodeau, Geneviève	40,24	
Bonneau, Christoph	379,86	
Bonneau, Stéphanie	293,98	
Bouchard, Danny	267,08	
Brassard, Jacynthe	1 092,85	
Desbiens, Charles	1 116,72	
Duchesne, Katia	283,80	
Fortin, Annie	342,34	
Garneau, Pierre	109,76	
Gibbons, Luc	25,48	
Guay, Andrée-Anne	665,49	
Jonckheere, Guillaume	174,44	
Larouche, Sophie	548,80	
Leclerc, Francis	281,05	
Perron-Chartier, Maryse	396,13	
Total fonds MRC	7 854,72	\$
Total des fonds	7 854,72	\$

Liste des engagements
1^{er} au 31 mai 2025

DB-000033	Formation règlements milieux hydriques	FEDE50	385,17	\$
DB-000034	Journée de réflexion changement	MOSA60	889,68	
DB-000035	Licence ArcGIS annuelle	ESRI50	8 542,64	
DB-000036	Appel d'offre réfection piste cyclable	JOUR67	475,54	
FL-000018	Chapeau et veste Katia	LCR80	98,40	
JB-000039	Frais rencontre culturelle	BRAS20	33,32	
JB-000040	Projet tournée des églises	AUTNÉRON	803,80	
OD-000031	Bannière et cahier de l'arbre	JOUR67	1 551,02	
OD-000032	Formation bioéconomie avance	UNIV50	1 149,75	
OD-000033	Capsules bioéconomie	ZONE50	6 565,65	
OD-000034	Capsules bioéconomie Motion Design	ZONE50	1 401,26	
OD-000035	FRR 2025 Mobilisation Activités	PROD30	2 874,38	
OD-000036	Publicités dans journaux divers	ZONE50	655,36	
OD-000037	Rencontre direction développement écon.	LAFO65	91,70	
VB-000009	Télénet informatique du mois	TELE65	1 914,93	
VB-000011	Cellulaire du mois	BELL60	580,08	
VB-000017	Aliments divers	CUIZ50	24,13	
VB-000019	Facture d'électricité du mois	HYDR33	960,27	
VB-000020	Produit sanitaire du mois	LEPI40	858,58	
VB-000021	Folks du mois	FOLK80	201,66	
VB-000024	Frais de poste	PITN50	498,07	

VB-000025	Frais timbreuse recharge	PITN55	704,85	
VB-000026	Nettoyage de tapis du mois	CTAA50	49,69	
VB-000027	Programme d'aide aux employés	UNPS80	315,00	
VB-000058	Frais cafetière	CAFE65	499,78	
VB-000079	Achat produits laitiers	NUTR10	117,10	
VB-000090	Ajustement porte d'entrée	SDS10	258,69	
VB-000091	Maintenance extincteurs	PROF50	547,28	
VB-000092	Honoraires coûts variables	CEVI50	6 803,05	
VB-000093	Ordinateur Jonathan Fortin	HIFI10	2 920,37	
VB-000094	Frais technicien informatique janvier à mars	VILL08	9 588,55	
VB-000095	Commandite Grand rassemblement	PEKU50	500,00	
VB-000096	71 ^e édition Traversée LSJ	TRAV40	500,00	
VB-000097	Bouchées événement Femmes d'Impact	IGAM60	1 044,87	
VB-000098	Frais huissiers – vente pour taxes	TREM90	307,75	
VB-000099	Repas séance du 13 mai	SERV29	467,31	
VB-000100	Achat informatique mai	HIFI10	242,54	
VB-000101	Frais juridiques avril	CAIN52	1 460,00	
VB-000102	Prêt de personnel à Saint-André, avril	MUNI27	2 251,53	
VB-000103	Achats divers mai	MEGA50	668,06	
VB-000104	Frais informatique avril-mai	VISI67	427,94	
VB-000105	Achat moniteur Sandra	HIFI10	268,75	
VB-000106	Copie clé bureau Karine	SERR10	23,00	
VB-000107	Dépenses mai 2025	VISA-DG	7 242,24	
VB-000108	Dépenses mai 2025	VISA-PF	1 167,32	
Total fonds MRC			68 931,06	\$
DB-000017	Déneigement conteneur Branche- Ouest	AMIS50	540,00	\$
VB-000004	Sauvetage hors route	VILL60-1	1 697,56	
Total fonds TNO			2 237,56	\$
DB-000030	Deux rubans à mesurer	HOME30	51,72	\$
DB-000031	Changer interrupteur Ford	NAPA50	213,78	
DB-000032	Essence avril-mai	SHEL50	288,45	
VB-000002	Frais de TPV	GLOB40	47,49	
Total fonds villégiature			601,44	\$
VB-000003	Acquisition d'un bien sans maître	CAIN50	273,45	\$
Total fonds TPI			273,45	\$
Total des engagements			72 043,51	\$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-170

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-772 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-772 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement d'urbanisme (n° 2024-034) concernant la prévention des incendies.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-171

Sujet : Approbation de la résolution n° 25-115 – Municipalité de Lac-Bouchette

Attendu qu'en vertu du 4^e alinéa de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1; LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au 2^e alinéa de l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC une copie de la résolution accordant la dérogation mineure demandée;

Attendu que dans les 90 jours de la réception de la résolution, le conseil de la MRC peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition visée au deuxième alinéa dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

Attendu la résolution n° 2025-115 adoptée par le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette et ayant pour effet d'accorder une demande de dérogation mineure visant à réduire la marge latérale gauche à 2,3 mètres plutôt que 4 mètres pour l'agrandissement d'un bâtiment principal;

Attendu que le Service de l'aménagement du territoire a procédé à l'analyse de la décision autorisant la dérogation mineure, et qu'il juge qu'elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Municipalité de Lac-Bouchette que la MRC du Domaine-du-Roy n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU concernant la dérogation mineure octroyée en vertu de la résolution n° 2025-115, cette demande ne visant pas des dispositions adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du 2^e alinéa de l'article 115, et celle-ci n'ayant pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-172

Sujet : Décompte progressif n° 4 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 13B Albanel

Attendu les travaux d'aménagement amorcés pour une nouvelle section de piste cyclable à Albanel, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2024-240;

Attendu que le surveillant de chantier de la MRC a remis le décompte progressif n° 4 pour lequel l'entreprise Excavation Fernand Boilard inc. demande un paiement de 9 972,59 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 5 juin 2025, tel qu'approuvé par le Service d'ingénierie de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 4, d'une somme de 9 972,59 \$ taxes incluses à Excavation Fernand Boilard inc., et ce, selon la recommandation de paiement préparée par le Service d'ingénierie de la MRC du Domaine-du-Roy.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-173

Sujet : Libération partielle de retenue – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 13B Albanel

Attendu les travaux d'aménagement amorcés pour une nouvelle section de piste cyclable à Albanel, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2024-240;

Attendu que l'ensemble des non-conformités relevées dans la visite de réception provisoire a été corrigé;

Attendu que selon les modalités du contrat, la moitié des sommes retenues doit être rendue à l'entrepreneur et que l'autre moitié sera payée lors de la réception finale des travaux;

Attendu que la somme totale retenue est de 6 720,01 \$ et que le surveillant de chantier a fait la recommandation de paiement d'une somme de 3 360,00 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la libération partielle de retenue, soit une somme de 3 863,17 \$, taxes incluses, et ce, en faveur d'Excavation Fernand Boilard inc.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-174

Sujet : Décompte progressif n° 3 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 99 Pavage Desbiens

Attendu le mandat de réfection du pavage d'une section de la piste cyclable à Desbiens octroyé à Asphalte Henri Laberge inc.;

Attendu que le surveillant de chantier de la MRC du Domaine-du-Roy a remis le décompte progressif n° 3 pour lequel l'entreprise Asphalte Henri Laberge inc. demande un paiement de 1 640,46 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 3, d'une somme de 1 640,46 \$ taxes incluses à Asphalte Henri Laberge inc., et ce, pour les travaux prévus dans les documents de soumission.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-175

Sujet : Mandat – Construction d'un tronçon de piste cyclable/Projet 16A Péribonka Sud

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets ont entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que le plan identifiait plusieurs projets prioritaires de bonification du circuit cyclable, notamment la construction d'une nouvelle piste cyclable entre le périmètre d'urbanisation de Péribonka et le rang de la Chute-Blanche;

Attendu qu'une première section de piste cyclable a été construite en 2023, entre le pont de la rivière Moreau et le rang de la Chute-Blanche;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux d'aménagement de la portion sud de cette nouvelle voie cyclable, entre le camping municipal de Péribonka et le pont de la rivière Moreau;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, celui-ci ayant été publié par le biais du Système électronique d'appel d'offres;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu sept soumissions conformes et qu'à la suite de l'analyse de celles-ci, le Service d'ingénierie recommande d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Ouellet inc., et ce, pour un prix total de 631 370,35 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de construction d'une portion de piste cyclable dans le cadre du projet 16A à Péribonka, à Excavation Ouellet inc., et ce, pour un prix total de 631 370,35 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-176

Sujet : Nomination – Corporation de LACtivité Pêche Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M^{me} Chantale Bolduc, directrice générale du musée de La vieille fromagerie Perron, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au conseil d'administration de la Corporation de LACtivité Pêche Lac-Saint-Jean.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-177

Sujet : Octroi d'un mandat pour le calcul du revenu viable – Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

Attendu que la Table de lutte à la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoit dans ses actions le calcul du revenu viable sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy soutient l'initiative;

Attendu qu'une offre de service a été sollicitée auprès de l'Institut de recherche en informations socioéconomiques (IRIS) afin d'établir le calcul du revenu viable des six municipalités du territoire qui comptent une épicerie complète, composante obligatoire pour le calcul, soit Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Roberval, Saint-Félicien, et Saint-Prime;

Attendu que l'IRIS a déposé une offre de service qui s'élève à 26 400 \$ avant les taxes;

Attendu le montage financier prévu pour la réalisation de cette initiative :

- 12 717 \$ provenant de la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy;
- 15 000 \$ provenant de la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy (budget 2025 réservé, FRR);

Attendu que le formulaire pour l'octroi de contrat de gré à gré a été rempli et respecte la politique de gestion contractuelle;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques afin d'établir le calcul du revenu viable des six municipalités du territoire Domaine-du-Roy qui comptent une épicerie complète, et ce, d'une somme de 26 400 \$ avant les taxes.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à signer l'offre de service et superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-178

Sujet : Fonds régions et ruralité, volet MADA – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'analyse des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles du Fonds régions et ruralité pour des actions de la politique aînée et des plans d'action locaux;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous à hauteur de 4 707 \$, et ce, à même les sommes provenant du Fonds régions et ruralité pour des actions de la politique aînée et des plans d'action locaux.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

**Programme de soutien à la mise en place de la
politique territoriale Municipalité amie des aînés (Fonds régions et
ruralité – Volet local MADA)**

1. Municipalité de Saint-André : Enseigne de la FADOQ : 708 \$	708 \$
2. Municipalité de Sainte-Hedwidge : Journal pour les aînés : 1 333 \$	1 333 \$
3. Municipalité de Lac-Bouchette : Fête du voisinage : 1 333 \$	1 333 \$
4. Ville de Saint-Félicien : Journée de la culture : 1 333 \$	1 333 \$
	<u>4 707 \$</u>

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-179

Sujet : Fonds de développement du Domaine-du-Roy – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'analyse des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets listés ci-dessous, et ce, à hauteur de 77 848 \$, à même le Fonds de développement du Domaine-du-Roy.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Volet local

1. Corporation de développement de Chambord : Consultation sur l'avenir de l'église Saint-Louis-de-Chambord :	7 848 \$
2. Maison de la famille Éveil-Naissance : Agrandissement de la halte-garderie l'Émerveille :	5 000 \$
	<u>12 848 \$</u>

Volet territorial

5. Maison de la famille Éveil-Naissance : Agrandissement de la halte-garderie l'Émerveille :	65 000 \$
	<u>65 000 \$</u>

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-180

Sujet : Déploiement de huit circuits de « La route bleue » sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu que Canot kayak Québec a créé « La route bleue », un réseau de parcours d'activités nautiques non motorisées qui est reconnu par le ministère de l'Éducation comme un réseau national;

Attendu que « La route bleue » est une expérience écotouristique enrichissante permettant de bonifier et de faciliter l'accès aux plans d'eau, le tout dans un cadre écoresponsable;

Attendu que la « La route bleue » est un gage de sécurité et de normalisation pour les utilisateurs des parcours payables au Québec;

Attendu le plan de déploiement de huit circuits de « La route bleue » sur les plans d'eau du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy suivants :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1. Rivière Ticouapé | 6. Lac Saint-Jean (Mashteuiatsh – Roberval) |
| 2. Rivière aux Saumons | 7. Rivière aux Iroquois |
| 3. Rivière Ouiatchouaniche | 8. Lac Saint-Jean (Chalets et Spa Lac-Saint-Jean – Quai de Chambord) |
| 4. Rivière Ouiatchouan | |
| 5. Lac Bouchette et lac Ouiatchouan | |

Attendu les sources de financement pour le plan de déploiement :

Chantier Tourisme :	10 000,00 \$
Signature innovation :	10 000,00 \$
Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean :	64 000,00 \$
Fonds de développement du Domaine-du-Roy, volet territorial :	27 873,83 \$

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan de déploiement des huit circuits de « La route bleue » sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy ainsi que l'octroi des sommes suivantes :

- 10 000 \$ provenant du budget du chantier Tourisme;
- 10 000 \$ provenant de la Signature innovation;
- 27 873,83 \$ provenant du Fonds de développement des territoires, volet territorial.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à signer tout protocole d'entente et à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-181

Sujet : Adoption de règles de conduite et composition du chantier Tourisme Domaine-du-Roy

Attendu que le comité consultatif du chantier Tourisme souhaite se doter de règles de conduite officielles et définir sa composition, dont une personne du secteur d'activité tourisme d'une municipalité locale, et ce, pour une période de deux ans;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la proposition des règles de conduite et de la composition du chantier Tourisme Domaine-du-Roy.

Que M. Charles Desbiens, conseiller sectoriel en tourisme, est mandaté afin d'appliquer ces règlements à compter du 1^{er} septembre 2025.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-182

Sujet : Mandat – Caractérisation des parcs industriels

Attendu le projet de caractérisation des parcs industriels situés sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que les objectifs principaux de la caractérisation sont de :

- Connaître les différents parcs industriels du territoire et d'en connaître les principales caractéristiques;
- Cibler le potentiel de développement, tant sur le plan des terrains que des infrastructures existantes;

Attendu que la MRC souhaite octroyer un mandat de caractérisation consistant à :

- Estimer la demande reliée aux divers projets des entreprises et promoteurs du territoire;
- Élaborer une stratégie de viabilisation des terrains;
- Évaluer le potentiel de croissance;
- Analyser l'offre industrielle en lien avec les créneaux et les opportunités de croissance;

Attendu que le formulaire pour l'octroi de contrat de gré à gré a été rempli et respecte la politique de gestion contractuelle;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme LGP la réalisation du mandat de caractérisation des parcs industriels, et ce, d'une somme de 21 500 \$, avant les taxes.

Que les montants nécessaires au mandat proviennent du fonds Signature innovation.

Que le directeur général est autorisé à signer tous les documents pertinents au présent mandat.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-183

Sujet : Mandat – Analyse stratégique de la chaîne de valeur éolienne au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Attendu que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est à l'aube d'un tournant économique majeur avec l'émergence de projets structurants dans le secteur des énergies renouvelables;

Attendu que deux projets éoliens de grande envergure, se profilent dans les zones Chamouchouane (3 000 MW) et Nutinamu-Chauvin (1 000 MW), pour un total de plus de 12 milliards de dollars d'investissements;

Attendu que cette conjoncture place la région au cœur de la stratégie provinciale de transition et de souveraineté énergétique à l'horizon 2050;

Attendu que, dans ce contexte, les municipalités régionales de comté du Domaine-du-Roy et du Fjord-du-Saguenay souhaitent mandater une firme spécialisée pour réaliser une analyse stratégique régionale de la chaîne de valeur de l'industrie éolienne, avec comme objectif de maximiser les retombées locales, structurer le positionnement de la région et mobiliser les acteurs clés du territoire;

Attendu qu'un mandat est à octroyer à la firme LGP dans le but de répondre aux objectifs suivants :

- Cartographier la chaîne de valeur de l'industrie éolienne et ses segments porteurs;
- Identifier les compétences régionales actuelles et potentielles;
- Déceler les opportunités accessibles aux entreprises locales, ainsi que le potentiel d'attraction d'investissements;
- Formuler des recommandations stratégiques réalistes et mobilisatrices;
- Soutenir la création d'un positionnement économique en lien avec la filière éolienne;

Attendu que le mandat proposé est d'une somme de 42 000 \$ plus taxes et serait acquitté par la MRC du Fjord et la MRC du Domaine-du-Roy à égalité des parts;

Attendu que le formulaire pour l'octroi de contrat de gré à gré a été rempli et respecte la politique de gestion contractuelle;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat d'analyse stratégique régionale de la chaîne de valeur de l'industrie éolienne à la firme LGP à hauteur de 50 % des coûts proposés, soit, une somme de 21 000 \$ plus taxes.

Que les montants nécessaires au mandat proviennent du fonds Signature innovation.

Que le directeur général est autorisé à signer tous les documents pertinents au présent mandat.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-184

Sujet : Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration/Activités interculturelles – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'analyse des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le PAC-MIFI;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets ci-dessous à hauteur de 7 500 \$, et ce, à même les sommes provenant du PAC-MIFI pour les activités de rapprochement interculturel.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

1. Fête des bénévoles

Municipalité de Lac-Bouchette

Montant recommandé, selon certaines conditions : 2 500 \$

2. Journée Amushed

Municipalité de Sainte-Hedwidge

Montant recommandé, selon certaines conditions: 5 000 \$

Point n° 7.10 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-185

Sujet : Nominations – Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à MM. Yanick Baillargeon et Luc Chiasson, représentants du membre fondateur de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, de procéder aux nominations des personnes ci-dessous au conseil d'administration :

- Siègne n° 6 : M^{me} Jacynthe Brassard en remplacement de M^{me} Annie Fortin;
- Siègne n° 8 : Renouvellement de mandat de M. Éric Tanguay (2025-2028);
- Siègne n° 9 : M^{me} Marie-Lou Desbiens en remplacement de M^{me} Diane Hudon.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-186

Sujet : Autorisation de signature – Rapport annuel 2024 de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles

Attendu le rapport annuel 2024 de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles à transmettre au ministère de l'Environnement, de

la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et ce, avant le 30 juin 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer le document à transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-187

Sujet : Confirmation d'embauche – Directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-François-de-Sales

Attendu l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif conclue avec la Municipalité de Saint-François-de-Sales par la résolution n° 2025-127;

Attendu la demande de la Municipalité de Saint-François-de-Sales de mettre à sa disposition une ressource temporaire pour l'accompagner pendant la période de transition au poste de directeur général;

Attendu la recommandation déposée par le comité des ressources humaines de procéder à l'embauche, en date du 10 juin 2025, de M. Jonathan Thibeault, directeur général d'Accès Transport afin d'effectuer ce mandat en surplus de son rôle au sein de l'organisme;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de M. Jonathan Thibeault, en date du 10 juin 2025, à titre de directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-François-de-Sales, et ce, selon les modalités de l'entente de coopération conclue entre les deux organismes municipaux.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-188

Sujet : Octroi d'un mandat – Refonte du site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu que le site Internet actuel de la MRC du Domaine-du-Roy ne répond plus adéquatement aux besoins de nos différents publics;

Attendu qu'une refonte s'impose afin de moderniser l'outil, améliorer la navigation et mieux structurer les contenus, car l'accès à l'information est souvent difficile, tant pour les citoyens que pour les partenaires, les élus ou les entrepreneurs;

Attendu qu'à la suite d'une démarche de sélection, le comité de sélection recommande de confier le mandat à l'agence Polka/Arsenal qui a soumis une proposition au coût de 32 230 \$ plus taxes;

Attendu que les montants nécessaires au mandat sont prévus dans le budget du plan de communication 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat de refonte du site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy à l'agence Polka/Arsenal, et ce, pour une somme de 32 230 \$ plus taxes.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-189

Sujet : Solution numérique – Gestion du conseil sans papier

Attendu que dans le cadre de la refonte du site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy, la méthode de transmission des documents de séances aux membres du conseil au moyen d'un intranet a fait l'objet d'une réévaluation;

Attendu que la plateforme Idside largement utilisée dans le monde municipal est une solution conviviale et structurée où les élus trouveront tous les documents nécessaires pour les séances, les réunions plénières et les différents comités de la MRC auxquels ils participent;

Attendu que l'offre de service prévoit, pour une entente de trois ans, un rabais de 50 % pour l'implantation, la formation et le soutien, soit un montant de 5 071 \$ plus taxes, et des frais annuels 6 004 \$ indexé pour les années suivantes;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service la société Plan de Vol inc. pour la fourniture de la plateforme Idside pendant une période de trois ans, et ce, d'une somme de 5 071 \$ plus taxes la première année et de 6 004 \$ indexé pour les années suivantes.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-190

Sujet : Entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Attendu que la Municipalité de Sainte-Hedwidge a sollicité la MRC du Domaine-du-Roy pour un projet de soutien extraordinaire concernant la mise à jour de certains volets de leur administration selon le modèle de coopération basé sur les principes d'un centre de services partagés et conclu avec les municipalités de Saint-François-de-Sales et de Saint-André;

Attendu l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le conseil de la Municipalité de Sainte-Hedwidge;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le conseil de la Municipalité de Sainte-Hedwidge.

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, est autorisé à signer l'entente.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-191

Sujet : Désignation – Inspecteur adjoint en bâtiment

Attendu qu'en date du 8 octobre 2024, le conseil a autorisé l'embauche de M. Charles Duchesne à titre de technicien en aménagement du territoire, et que ce dernier est entré en fonction le 26 mai 2025;

Attendu que dans le cadre de ses fonctions à la MRC du Domaine-du-Roy, M. Duchesne aura à assurer l'application des règlements d'urbanisme du territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan, soit les règlements suivants :

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Tout autre règlement applicable sur le TNO, notamment le règlement sur les nuisances;

Attendu que dans le cadre de ses fonctions, l'inspecteur adjoint en bâtiment doit également appliquer le règlement n° 230-2014 établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État, adopté en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;

Attendu que le conseil autorise l'inspecteur adjoint en bâtiment à signer tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance, de même qu'à agir au nom de la MRC du Domaine-du-Roy dans l'exercice de ses fonctions;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Charles Duchesne soit désigné à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment pour le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan et qu'il est habilité à poser tous les gestes découlant de ce titre, notamment ceux mentionnés au préambule de la présente résolution.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-192

Sujet : Contribution financière – Collecte des déchets par la Municipalité de Sainte-Hedwidge

Attendu que la Municipalité de Sainte-Hedwidge sollicite la participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy pour offrir un système de collecte des déchets aux locataires en territoire municipalisé et aux locataires du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, notamment dans les secteurs de la zec de la Lièvre et du chemin du Lac-aux-Sables;

Attendu que cette demande vise à pallier le fait que les villégiateurs du territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan utilisent les conteneurs mis en place pour les villégiateurs présents sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Hedwidge demande à la MRC d'assumer une levée supplémentaire sur une base hebdomadaire dans les deux secteurs concernés, et ce, pour une durée de seize semaines;

Attendu que les coûts pour 2025 sont estimés à environ 7 050 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour l'année 2025 seulement, une contribution financière à la Municipalité de Sainte-Hedwidge estimée à 7 050 \$ pour la collecte des déchets des villégiateurs du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Que la somme de 7 050 \$ provienne du surplus accumulé du fonds TNO.

Et que le conseil autorise le directeur général adjoint à élaborer un projet de desserte permanent, en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Hedwidge, pour les années subséquentes.

Point n° 13.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-193

Sujet : Mandat à Cain Lamarre – Poursuite à la Cour supérieure du Québec pour travaux non autorisés dans la bande riveraine (lac du Pinson, matricule n° 6763-8-3400/Bail n° 216 448)

Attendu que des travaux de déboisement, de déblai et de remblai ont été effectués sur le terrain et dans le littoral sur l'immeuble correspondant au matricule n° 6763-48-3400 (bail n° 216 448), situé au lac du Pinson, dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan;

Attendu que ces travaux ont été constatés lors d'une visite de l'emplacement réalisé le 9 juin 2025;

Attendu que ces travaux ont tous été réalisés sans l'obtention préalable des autorisations requises et en contravention à la réglementation en vigueur, en matière de protection de l'environnement et de protection des rives et du littoral;

Attendu que, malgré les démarches administratives entreprises par la MRC du Domaine-du-Roy, aucune mesure corrective n'a été entreprise par le contrevenant en vue de restaurer la bande riveraine ou de régulariser la situation;

Attendu que le non-respect des obligations réglementaires nuit à l'intégrité environnementale du milieu riverain et crée un précédent préjudiciable aux efforts de protection de l'ensemble du territoire;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite obliger le contrevenant à réaliser les travaux permettant de corriger la situation constatée;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater et d'autoriser Cain Lamarre, au nom de la MRC du Domaine-du-Roy, à instituer devant la Cour supérieure, au besoin, toutes les procédures judiciaires utiles afin de faire corriger les infractions commises sur l'immeuble correspondant au matricule n° 6763-48-3400 situé au lac du Pinson, dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, et d'entreprendre toutes autres procédures et demandes incidentes jugées requises en pareilles circonstances.

Que tous les frais associés à ce mandat soient assumés par le budget 2025 du TNO.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-194

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier